



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Colmar, le **3 MARS 2022**

Monseigneur,

Le financement spécifique au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour les opérations de sécurisation des sites sensibles est reconduit en 2022.

La sécurisation des sites sensibles au regard du risque terroriste concerne en particulier les lieux de cultes, les sièges d'institutions culturelles ou autres lieux à caractère culturel, selon leur sensibilité. Les équipements envisagés et leur implantation devront impérativement s'intégrer dans un plan d'ensemble *visant à protéger les sites sensibles d'actes terroristes*, en cohérence avec les équipements de vidéo-protection de voie publique existants, en complément des financements des collectivités territoriales.

Les porteurs de projets concernés sont les associations, sociétés ou organismes qui gèrent des sites sensibles au regard des risques de terrorisme (en particulier : lieux de culte, sièges d'institutions culturelles, lieux culturels sensibles).

Ainsi, pourront être soutenus :

- ✓ les projets d'installation de caméras à l'intérieur et aux abords immédiats du bâtiment,
- ✓ les raccordements à des centres de supervision,
- ✓ les projets de sécurisation des accès aux bâtiments par tout dispositif matériel pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante (portail, clôture, porte blindée, interphone, vidéophone, etc),
- ✓ les projets de sécurisation à l'intérieur des bâtiments pour renforcer la sécurité des personnes.

Les taux de subvention sont compris entre 50 et 80%.

Monseigneur Luc RAVEL
Archevêché
16 rue brûlée
67081 STRASBOURG CEDEX

En conséquence, je vous remercie de me faire connaître pour le département du Haut-Rhin la liste des sites pour lesquels vous envisagez un programme de sécurisation en indiquant (avec le cerfa ci-joint) :

- ✓ le bénéficiaire de la subvention,
- ✓ le lieu concerné et l'objet de la demande,
- ✓ le montant sollicité.

La date de retour de vos projets est fixée au **30 avril 2022** pour des raisons budgétaires, avec la possibilité de faire remonter vos besoins au fil de l'eau en cas de nécessité.

Les référents sûreté en zone police ou gendarmerie se tiennent à votre disposition pour établir un diagnostic en vue du dossier de demande de financement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la constitution des dossiers à l'adresse suivante : pref-fipd@haut-rhin.gouv.fr

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous.

Le préfet,


Louis LAUGIER